



Mesdames, Messieurs,

C'est en toute transparence que nous nous adressons à vous aujourd'hui pour expliquer une décision difficile, prise par les élus communautaires lors du dernier conseil : une augmentation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) pour l'année 2026.

Nous savons que cette annonce est douloureuse pour de nombreux foyers, surtout en ces temps où chacun doit compter. Permettez-nous de vous dire, en toute sincérité, qu'aucun élu ne prend une telle décision de gaieté de cœur. Nous sommes, nous aussi, soumis à la REOMi, comme tous les habitants du territoire.

Pourquoi cette augmentation ?

L'an dernier déjà, les tarifs de la REOMi avaient dû être revus à la hausse. Cette nouvelle augmentation n'intervient qu'après une analyse approfondie, un travail quasi quotidien pour trouver des économies, et une recherche active des incivilités afin de porter plainte auprès de la gendarmerie.

Nous sommes sollicités tout au long de l'année, dans toutes les circonstances : quand nous faisons nos courses, lors de manifestations, etc. On nous demande souvent : « Pourquoi ne pas prendre sur le budget principal de la Communauté de Communes ? » La réponse est simple : ce budget est réglementairement autonome. Il doit être voté en équilibre et financé exclusivement par les recettes de son activité.

Un système plus juste, mais des coûts en hausse

Avant 2016, c'était la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui s'appliquait, au travers de la taxe foncière, ce qui était injuste. Beaucoup d'entre vous ne se rendaient pas compte qu'ils payaient pour la collecte et le traitement de leurs déchets. Avec la REOMi, mise en place en 2016, chacun paie en fonction de ce qu'il produit.

Pourtant, depuis 2016, les coûts ne cessent d'augmenter :

- **L'évolution normale des charges** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), salaires, énergies, équipements...)
- **Les obligations réglementaires** imposées par l'Europe et l'État, comme la collecte des biodéchets, qui engendre des coûts supplémentaires.
- **Les incivilités**, qui pèsent lourd sur le budget : bac échangé contre un plus petit non adapté à la taille de la famille, ordures ménagères cachées dans les bacs de tri, dépôts sauvages, dégradations des équipements...

Nous tenons à vous rassurer : nous continuons à chercher des solutions pour limiter ces hausses. Mais nous avons aussi besoin de votre aide :

- Respectez les consignes de tri pour éviter les surcoûts de traitement.
- Signalez les incivilités (dépôts sauvages, dégradations) pour que nous puissions agir.
- Adoptez les bons gestes pour réduire vos déchets et maîtriser votre redevance.

Enfin, nous tenions à rappeler que lorsque vous réglez la REOMi, vous avez accès à **l'intégralité du service public de gestion des déchets** : collecte et traitement des bacs verts et jaunes, des colonnes en points d'apport collectif, des colonnes à verre et à papier, des biodéchets, ainsi que l'accès et le fonctionnement de la déchèterie.

Comme vous le constatez, nous avons choisi d'énoncer les choses clairement. Chaque euro reçu de la REOMi est utilisé pour éliminer et traiter nos déchets et malheureusement aussi les incivilités d'une petite minorité, qui nous pénalisent tous.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre engagement.

Le Vice-Président,

Jean Plateaux

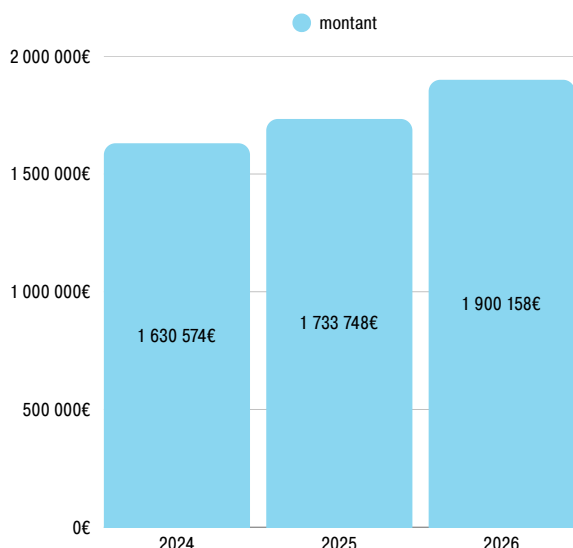


La Présidente,

Élisabeth Clobourse



Évolution des coûts du Service Public d'Élimination des Déchets



LES TARIFS 2026

COLLECTE EN PORTE À PORTE

- Foyer de 1 à 3 pers. (bac vert 140l) : **288 €/an**
- Foyer de 4 à 5 pers. (bac vert 240l) : **408 €/an**
- Foyer de 6 pers. et + (bac vert 360l) : **528 €/an**
- bac vert 660l : **864 €/an**

COLLECTE EN COLONNES SEMI-ENTERRÉES

- 90 ouvertures (sacs de 50 l) : **240 €/an.**

COLLECTE EN COLONNES AÉRIENNES

- 135 ouvertures (sacs de 30 l) : **240 €/an.**

LES BONUS ET MALUS RESTENT INCHANGÉS.

Pression financière

Malgré les hausses précédentes, le budget reste déficitaire.
Le marché global de collecte et de traitement des déchets ménagers 2026 sera plus coûteux.

Hausse programmée des taxes et des charges.

Baisse des recettes de vente de matériaux



Déchèterie : augmentation des coûts

Encombrants : les volumes et les taxes augmentent régulièrement

Déchets verts : les coûts de ces déchets explosent



Hausse des coûts de collecte et de traitement

Hausse des charges de fonctionnement

Actualisation obligatoire des contrats avec nos fournisseurs

Inflation



Erreurs, incivilités et événements exceptionnels

Enlèvement et traitement des dépôts sauvages

Catastrophes climatiques (2024 = 44 124 €)

Erreurs de tri (prévision 2026 = 63 140 €)



POURQUOI LE SERVICE COÛTE-T-IL PLUS CHER ?

Nouvelles obligations réglementaires

Mise en place du tri des biodéchets
Augmentation des exigences en matière de contrôles administratifs
Apparition de nouvelles normes environnementales



Erreurs de TRI les + courantes (retrouvées dans le bac jaune)

Restes de nourriture, couches, vêtements, bouteilles non vidées

Les erreurs sont généralement commises de manière involontaire, mais il arrive parfois qu'elles soient délibérées, comme lorsqu'on dissimule un sac d'ordures ménagères sous des emballages.

Au 1^{er} janvier prochain, les camions de collecte du tri seront équipés d'une caméra à Intelligence Artificielle qui permettra de détecter les erreurs lors du vidage. L'objectif n'est pas de les sanctionner mais au contraire d'aider à mieux comprendre les bonnes pratiques du tri.



L'UNIQUE VRAIE SOLUTION : RÉDUIRE SA PRODUCTION DE DÉCHETS



Suivre vos levées de bacs, vos ouvertures de colonnes, passer à la e-facture, se faire prélever, ... sur le webusager : <https://communaute-charlysurmarne.webusager.fr>

NOUS SUIVRE : c4-charlysurmarne.fr

